



Assemblée générale

UN LIBRARY

MAR 5 1981

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/35/799
3 mars 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 27 de l'ordre du jour

QUESTION DE NAMIBIE

Lettre datée du 2 mars 1981, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Vous n'ignorez pas que j'ai été aujourd'hui empêché d'exposer les vues du Gouvernement sud-africain sur le point de l'ordre du jour dont débat actuellement l'Assemblée générale à la reprise de sa trente-cinquième session.

Afin que les Etats Membres puissent avoir officiellement connaissance de la déclaration que j'entendais faire sur la question du Sud-Ouest africain (Namibie), je joins à la présente lettre copie de cette déclaration en vous priant de bien vouloir faire distribuer le texte de l'une et de l'autre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 27 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent,

(Signé) J. Adriaan EKSTEEN

ANNEXE

DECLARATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMBASSADEUR J. A. EKSTEEN,
REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES, AU COURS DU DEBAT SUR LE POINT DE L'ORDRE DU JOUR
INTITULE "QUESTION DE NAMIBIE"

L'Afrique du Sud participe à l'examen par l'Assemblée de la question du Sud-Ouest africain (Namibie) pour plusieurs raisons :

PRIMO

parce que nous avons le droit, étant membre de l'Organisation des Nations Unies, d'être ici;

SECUNDO

parce que le peuple du Sud-Ouest africain (Namibie) souhaite ardemment progresser vers une indépendance reconnue sur le plan international, et que l'Afrique du Sud a un rôle indispensable à jouer dans ce processus, ce qu'elle ne peut faire que si elle a la possibilité d'exposer ses vues;

TERTIO

parce que l'Afrique du Sud considère qu'il est de son droit et de son devoir de souligner que les représentants démocratiquement élus de la population et les partis démocratiques du Territoire n'ont jamais eu la moindre occasion de présenter leurs vues au sein de l'Assemblée générale, alors qu'un groupe particulier, à la faveur de l'attitude partielle de cet organe, se voyait accorder un traitement préférentiel, et qu'il est du droit et du devoir de l'Afrique du Sud d'exiger qu'il soit remédié à cette situation.

Le 25 avril 1978, l'Afrique du Sud a accepté la proposition occidentale pour l'indépendance du Sud-Ouest africain (Namibie), fidèle en cela à son attitude fondamentale, à savoir que la population du territoire doit avoir la possibilité de déterminer son propre avenir par une procédure qui soit manifestement libre et juste. Nous ne nous sommes pas écartés de ces principes.

Pour ceux à qui n'est pas familier le processus démocratique qui constitue le fonctionnement du règlement occidental, je me permettrai de rappeler de quoi il s'agit :

Pour s'exprimer librement et justement, la volonté du peuple doit se manifester dans des conditions de paix et de sécurité. Les assassinats d'opposants politiques, les mutations de civils, les raptés d'écoliers, les incendies de villages et de

/...

boutiques, les destructions de biens ne peuvent guère être considérés comme relevant du processus démocratique. En conséquence, l'une des bases de la proposition occidentale d'origine était qu'une situation de paix évidente s'établisse dans le Territoire. Or la population du Territoire en est venue à douter sérieusement, étant donné l'évolution de la situation depuis qu'a été formulée la proposition de départ, et étant donné le terrorisme incessant de la SWAPO, que cette condition puisse être remplie. La SWAPO se reconnaît incapable de gagner une élection si la paix a été établie et l'intimidation éliminée, et l'on peut donc appréhender à juste titre que, loin de vouloir mettre fin à sa campagne de terreur et d'intimidation, elle n'entende bien au contraire persister dans sa tradition bien établie de violence. Les partis politiques démocratiques ne pensent pas que l'Organisation des Nations Unies ait la capacité ou l'intention de prendre des mesures effectives pour parer à cette situation. Déterminer les vœux de la population suppose que celle-ci puisse s'exprimer librement et équitablement sous la supervision d'une instance impartiale. Cela signifie que toutes les parties qui participeront aux élections doivent être traitées scrupuleusement sur un pied d'égalité par l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies devrait donc faire la preuve de son impartialité avant que le processus menant à l'indépendance ne soit amorcé. Il ne suffit pas de donner aux parties, à mots couverts, l'assurance vague et conditionnelle que l'impartialité sera respectée après la mise en application du plan. Il ne suffit pas d'élaborer des formules équivoques visant à donner quelque ombre de réconfort au parti démocratique tout en évitant la moindre déclaration publique d'impartialité qui risquerait de déplaire à la SWAPO et à ses partisans au sein de l'Assemblée. Jusqu'où l'Organisation des Nations Unies a pu, étonnamment, pousser son aide à la SWAPO et son identification avec elle, ses propres documents officiels en témoignent, et aussi de la manière dont elle a dénié et refusé aux autres parties un traitement égal. Ainsi, les projets de résolution les plus récents sur le Sud-Ouest africain/Namibie affirment qu'il n'y a que deux parties au conflit sur le Sud-Ouest africain/Namibie : l'Afrique du Sud et la SWAPO. Qu'en est-il des partis démocratiques qui représentent la majorité écrasante du peuple du territoire? Qu'en est-il de la demande raisonnable de la DTA et des autres partis de se voir accorder le même traitement et les mêmes privilèges dont la SWAPO jouit à l'Organisation des Nations Unies? Il est manifeste que l'Assemblée générale s'efforce de les ignorer et de leur dénier tout rôle dans la détermination de leur propre avenir. En revanche, il ressort à l'évidence de ces mêmes projets de résolution que l'Assemblée générale a déjà décidé quels devraient être les représentants du territoire. Pourquoi donc alors organiser des élections, puisqu'apparemment l'Organisation des Nations Unies a déjà décidé quels en seraient les vainqueurs? Aux termes de ces mêmes projets de résolution, une assistance matérielle et politique massive serait, une fois encore, fournie à la SWAPO, et ces textes, en violation flagrante de la raison d'être de notre Organisation, appuient

/...

la prétendue lutte armée de la SWAPO, qui est dirigée presque exclusivement contre le peuple du Territoire. De surcroît, ces attitudes ne sont pas l'apanage de cette Assemblée, comme on le prétend si souvent. Tout le système des Nations Unies en est empreint, au point que les Nations Unies et la SWAPO sont devenues synonymes dans les instances internationales et, plus particulièrement, dans l'esprit de la population du territoire. De telles attitudes sont totalement incompatibles avec le principe de la tenue d'élections libres et équitables. Le principe de l'organisation d'élections libres équitables suppose nécessairement que le processus démocratique se poursuive et que soient fournies des assurances satisfaisantes que les droits des individus et des minorités continueront d'être respectés après les élections, quelle qu'en soit l'issue. Ce principe est à la base de tout processus démocratique. S'il n'en était pas ainsi, les élections proposées ne seraient guère que le prélude à la tyrannie ou à la guerre civile. Cette question a été soulevée à maintes reprises à Genève par les partis politiques démocratiques et a été posée expressément à la SWAPO, qui n'a jamais répondu.

Tels sont donc les principes fondamentaux sur lesquels repose le principe des élections libres et équitables. Ils demeurent le fondement d'un règlement pacifique du conflit actuel.

Les partis démocratiques du Sud-Ouest africain/Namibie et de l'Afrique du Sud avaient espéré que la réunion de Genève prendrait en considération les inquiétudes compréhensibles exprimées par la population du territoire. De même, leurs espoirs que des questions telles que la sécurité, l'impartialité et l'égalité trouveraient une solution, ont été déçus. Pour ainsi dire rien n'a été fait pour donner des assurances concernant la question de savoir comment les intérêts des habitants du Sud-Ouest africain/Namibie seraient protégés au cas où l'intimidation et la violence se poursuivraient ou dans l'éventualité d'une violation importante du plan de règlement.

Quant à la question de l'impartialité, la déclaration liminaire du Secrétaire général à Genève et son rapport (S/14333) sur cette conférence témoignent de la disposition où se trouve actuellement l'Organisation des Nations Unies à l'égard des partis démocratiques du Sud-Ouest africain/Namibie; en effet, dans son rapport, malgré le rôle capital joué par ces partis, le Secrétaire général a trouvé le moyen de ne faire aucune allusion directe ni à leur existence ni à leur participation aux débats; qui pourrait dès lors s'étonner de l'inquiétude que leur inspire le problème de l'impartialité?

/...

Bien que les préoccupations légitimes du peuple du Sud-Ouest africain/Namibie aient été maintes fois portées à l'attention de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci a montré qu'elle était nullement disposée à aborder ce problème qui revêt pourtant une importance fondamentale pour la recherche d'une solution équitable. Cette mauvaise volonté était également apparente à Genève.

Le Ministre sud-africain des affaires étrangères a commenté le rapport du Secrétaire général dans sa lettre du 29 janvier 1981 (S/14346), et nul n'est besoin de revenir sur les points évoqués dans cette lettre. Je tiens toutefois à appeler l'attention sur le passage ci-après extrait de cette lettre, car il constitue l'élément central de la position de l'Afrique du Sud à l'égard de la question du Sud-Ouest africain/Namibie :

"Je me vois dans l'obligation de faire remarquer que l'ONU a perdu, à Genève, une occasion de choix, d'une part, d'encourager la SWAPO, qui est restée silencieuse pratiquement tout le temps, à engager un dialogue constructif et susceptible de faire naître la confiance, et, d'autre part, de prendre en compte les préoccupations des partis internes qui devront participer aux élections dans le Sud-Ouest africain/Namibie. A Genève, les partis internes n'ont pas été convaincus que le principe 'à chacun une voix' ne serait pas appliqué seulement une fois. De plus, on ne leur a pas donné de solides garanties en ce qui concerne la liberté d'expression, la liberté de former des partis politiques, une magistrature libre et indépendante, une économie libre et le respect de la propriété - autant de notions qui sont fondamentales si l'on veut que le processus démocratique envisagé dans le plan de règlement soit respecté. Il faut espérer que toutes les parties intéressées tiendront dûment compte des préoccupations légitimes des partis démocratiques du Sud-Ouest africain/Namibie.

Je me permets d'exprimer l'espoir que l'Organisation des Nations Unies, si elle souhaite continuer à chercher une solution acceptable sur le plan international, tiendra dûment compte de l'appel que j'ai lancé en faveur de la reconnaissance du rôle des partis internes dans toute délibération sur l'avenir politique et constitutionnel de leur pays."

C'est un moment empreint de tristesse pour les forces de la raison, de la compréhension et de la modération. Le déchaînement des invectives a entretenu dans notre Organisation un climat d'intolérance dogmatique. L'opportunisme politique et l'abdication morale y ont été présentées comme des vertus. Les principes d'équité

/...

et de justice sont constamment battus en brèche depuis tant d'années dans cette enceinte que la capacité et la volonté de résister à ces abus ont fini par s'éteindre au point de réduire la majorité à un état de passivité docile. Nous assistons aujourd'hui à l'aboutissement logique de cette déliquescence : les intrigues et les manipulations ont donné naissance à un monstre que ni la raison ni la modération ne peuvent arrêter.

Comment peut-on expliquer autrement la proposition tendant à appuyer la prise de sanctions contre l'Afrique du Sud au sujet de la question du Sud-Ouest africain/Namibie? S'il était encore besoin de prouver que les dés sont pipés, cette proposition en est un exemple flagrant, où la décision est prédéterminée par la vindicte. Le mépris total des faits et de la réalité constitue une parodie de justice de la pire et plus grossière espèce. L'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud est devenue une cause, une obsession, au point d'être appuyée sans le moindre souci des souffrances humaines qu'elle ne manquera pas de provoquer.

Si la notion d'équité voulait encore dire quelque chose, il s'agirait de réfléchir à certaines vérités fondamentales au sujet de la question du Sud-Ouest africain/Namibie. Ces vérités, quelles sont-elles?

Le peuple du Sud-Ouest africain/Namibie refuse d'être recolonisé dans le cadre d'un processus qui, sous le couvert d'oripeaux démocratiques, dénature le droit à l'autodétermination. Le Sud-Ouest africain/Namibie est un pays africain. Personne ici ne sait-il qu'aux yeux des partis démocratiques du Sud-Ouest africain/Namibie, l'Organisation des Nations Unies stigmatisée coupable qu'elle est de conspirer avec un groupe terroriste à la destruction d'un pays africain plein avenir? Mon gouvernement est prêt à se retirer du territoire mais non d'une façon qui doive fatalement conduire à décréter que la violence et la terreur auront voix prépondérante pour déterminer la forme du futur gouvernement de ce pays.

Comparé au reste de l'Afrique, le Sud-Ouest africain/Namibie a connu un développement remarquable. Le pays est doté d'infrastructures solides en dépit des handicaps considérables que constituent les contraintes géographiques et la rigueur du climat. C'est l'un des trois seuls pays sur le continent africain à exporter des denrées alimentaires, les deux autres étant la République sud-africaine et le Bophuthatswana. Le Sud-Ouest africain/Namibie a un système de transports et de télécommunications efficaces et modernes, des hôpitaux, des dispensaires et des écoles modernes. Si la possibilité lui était donnée de poursuivre son progrès et son développement, sa stabilité en Afrique australe pourrait être assurée et il pourrait être mis fin à toute ingérence étrangère. Mon gouvernement ne peut pas voir dans l'indifférence les aspirations du peuple du Sud-Ouest africain/Namibie se

/...

muer en désespérance et le pays se transformer en terre dévastée où sévissent la famine et la misère. En fin de compte, ce sera mon pays, parmi d'autres, qui devra supporter les conséquences de la régression dans cette région d'Afrique. Ceux qui dictent les solutions à apporter aux problèmes de l'Afrique australe n'acceptent pas d'assumer les conséquences des solutions. Ce sont les peuples eux-mêmes qui finalement devront en faire les frais. Les délibérations concernant l'avenir du Sud-Ouest africain/Namibie doivent se dérouler dans la tolérance et la compréhension et non pas sous les menaces de l'Organisation des Nations Unies ou de toute autre entité. Décréter des sanctions contre un pays de l'Afrique australe quel qu'il soit est un geste forcément voué à l'échec. Il est impossible de frapper isolément de sanctions un seul pays de notre région sans causer de très graves préjudices à tous les autres. Non seulement ces sanctions rendront plus difficile la recherche de solutions pacifiques aux problèmes de notre sous-continent mais elles détruiront la base de coopération qui subsiste et qui est essentielle si l'on veut assurer la survie économique de l'Afrique australe.

L'Afrique du Sud demeure attachée à l'engagement qu'elle a pris d'accorder une indépendance authentique au peuple du Sud-Ouest africain/Namibie et elle continuera à exiger que l'indépendance de celui-ci soit réalisée selon une procédure libre et équitable qui permette d'engager un processus démocratique durable et de garantir ainsi l'exercice de son droit à l'autodétermination.
